

Rapport public Parcoursup session 2024

IFPRA - Lycée P. S. De Laplace - BTS - Production - Travaux publics - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

IFPRA - Lycée P. S. De Laplace - BTS - Production - Travaux publics - en apprentissage (12690)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
IFPRA - Lycée P. S. De Laplace - BTS - Production - Travaux publics - en apprentissage (12690)	Jury par défaut	Tous les candidats	20	136	22

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats scientifiques	Résultats en mathématiques et physique	Essentiel
	Niveau technologique et professionnel	Résultats dans les matières suivies	Essentiel
	Résultats de première et terminale	Notes de la fiche Avenir	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité d'expression écrite	Orthographe et capacité argumentaires	Important
	Méthode de travail	Champ "méthode de travail" de la fiche Avenir	Très important
Savoir-être	Implication	Appréciations portées sur les bulletins	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Aptitude à poursuivre en post-bac	Privilégier les avis Très favorable et Favorable	Important
	Projet de formation	Adéquation entre la formation et le projet	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	aucun critère	Engagement citoyen	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Une commission d'examen des vœux est créée pour chacune des formations de l'établissement. Elle a pour objectif d'étudier et de classer les dossiers de candidatures. La commission ne peut prendre en compte que les éléments qui figurent dans les « critères généraux d'examen des vœux » qui figurent pour chacune des formations dans les paramétrages de Parcoursup, informations que peuvent lire les candidats avant la saisie de leurs vœux. Pour l'essentiel, ces critères généraux mentionnent la prise en compte des notes de tère et terminale, des éléments de la fiche Avenir, de la qualité de la lettre de motivation (« projet de formation motivé »). La commission ne peut donc fonder son avis que sur des éléments objectifs connus du candidat, en aucun cas sur des éléments discriminatoires (handicap, origine géographique, etc.).

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La commission d'examen des vœux recherche particulièrement des résultats autant que possible équilibrés entre les disciplines professionnelles ou technologiques et les matières générales. - L'attention des candidats est attirée sur la qualité de rédaction du projet de formation motivé qui doit notamment illustrer l'intérêt pour la formation en particulier et non donner le sentiment d'être un courrier-type adapté à toutes les formations.

Signature :

ERIC GOUGEAUD,

Chef d'établissement de l'établissement IFPRA -
Lycée P. S. De Laplace